LETTRE DISCIPLINAIRE ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR LE 3 MARS 2010
DEUX JOURS APRES REFUS DE DECLARER UN AT LE 1ER MARS 2010

Lettre recommandée avec A.R.

Monsieur,

Le curriculum vitae que vous avez présenté en mai XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX à l'appui de votre demande d'emploi faisait état d'un certain nombre de diplômes et d'actions de formations suivies entre 1995 et 2005. Or, dans votre dossier, ne figure aucune trace de ces documents.

Dans le cadre de la démarche de Certification XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX est engagé, la production des diplômes des agents est une obligation.

Etant donné que vous n'avez pas à ce jour donné suite à la demande de la Responsable des Ressources Humaines, je vous demande de me fournir avant le 15 mars prochain les photocopies authentifiées de ces diplômes obtenus et de ces formations suivies. Vous trouverez ci-joint photocopie de votre CV présenté à l'appui de votre demande d'emploi.

Dans cette attente,

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.